

COMPTE RENDU

DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019

(Destiné à l'affichage et à la Presse locale, ainsi qu'aux élus)

Nombre de conseiller :

. En exercice : 14 *

. Présents : 10

. Votants : 10

Présents : Mme GIRAUDET Françoise (Maire),
et M. JACQUIER Alain, M. VALERIOTI Giacomo (1^{er} adjoint) , M. QUILLEVERE Frédéric, M. PERDRIX Gérald, Mme GRAND Mariane, M. PACCALLET Guy, Mme BARBARIN Estelle (3^{ème} adjointe) Mme GALLET Chantal (2^{ème} adjoint),et M. TAVERNIER François

Absents : Mme BOURBON Corinne, M. GHERARDI René**, M. TOULET Cyril,
Mme ALIX Candice

Secrétaire de Séance : Madame BARBARIN Estelle

* 14 membres en exercice suite à la démission de M. Jean-Luc BERGERET acceptée le 10/12/2015 par Mme la Sous-préfète.

** Démission de M. GHERARDI de ses fonctions de premier adjoint dûment acceptée le 14/01/2019 par Mme la Sous-préfète

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 11 juin 2019.

II. Délibération concernant la numérotation et la dénomination des rues de Torcieu et ses hameaux

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le principe de numérotation et dénomination des rues de Torcieu ainsi que les noms attribués à l'ensemble des voies communales. La pose des panneaux et numéros de rue sera faite par les adjoints techniques de la Commune courant novembre (selon délai de livraison des plaques et des numéros)

III. Création du bail de chasse de Dorvan

Le conseil municipal a délibéré à neufs voix pour et une abstention concernant la création d'un bail de chasse de la société de chasse de Dorvan qui n'a jamais eu de bail de chasse avec la Commune, il a donc été convenu d'en créer un correspondant au périmètre de chasse (décidé en concertation avec la société de chasse communale de Torcieu) d'une durée de neuf années pour un montant de 50 €.

IV. Intégration de la parcelle n°394 dans le domaine public suite a un plan de division

La SCI LA GUICHARDE a signé un compromis de vente concernant une parcelle à bâtir (lot A N° 395).

Suite à la création d'un arrêté d'alignement et dans le cadre de la future vente de la parcelle section AH n°395, une cession de terrains doit donc être intégrée dans le domaine public.

Il s'agit de la parcelle section AH N°394 représentant une superficie totale de 24 m² (arrêté et plan en annexe).

Le conseil municipal a donc accepté à l'unanimité d'intégrer dans le domaine public communal, la parcelle cadastrée section AH N°394 représentant une superficie totale de 24 m².

V. Modification des tarifs de RPC, traiteur de la restauration scolaire

En date du 12 septembre 2019, nous avons reçu un courrier de révision tarifaire de 2% de la part du fournisseur RPC. A compter du 1^{er} octobre 2019, le nouveau tarif du repas est de 2.69 € TTC (repas enfant et repas adulte) contre 2.64 €.

Le prix Il convient donc au conseil municipal de revoir le tarif appliqué aux familles suite à cette augmentation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer aux familles le prix du repas à 4.15 € à compter du 1^{er} novembre 2019 (le prix était de 4.10 € jusqu'à maintenant).

VI. Nomination d'un représentant de la nouvelle Commission Locale d'Information (CLI)

Chaque installation nucléaire de base (INB) telle une centrale nucléaire est suivie par une Commission Locale d'Information (CLI) présidée par un élu départemental.

Cette commission assure une mission de suivi, d'information et de concertation sur la sureté nucléaire et sur l'impact des activités nucléaires sur les populations. Elle permet de mieux connaître les enjeux et l'actualité de la centrale Nucléaire du Bugey sur le territoire et d'échanger dans un cadre transparent et riche de débats.

La Commune de Torcieu est donc concernée par la mesure du périmètre correspondant au nouveau Périmètre Particulier d'Intervention (PPI) que l'Etat a mis en place avec un périmètre dorénavant de 20 km.

Chaque commune doit donc transmettre le nom de son représentant, le Conseil Municipal a décidé de nommer M. TAVERNIER François en tant que représentant de la nouvelle CLI.

VII. Modification du tableau des effectifs avec augmentation temps de travail du poste d'ATSEM

Suite à l'augmentation du nombre d'élèves en maternelle pour la rentrée 2019-2020, le poste d'ATSEM déjà pourvu au sein de la commune à raison de 30h par semaine a donc été revu par le conseil municipal revu à 33h par semaine.

De plus, en vue du remplacement de l'agent d'animation pour cause de départ à la retraite en janvier 2020 il a été prévu d'ouvrir le poste pour 30h/ semaine et non 35h . Cet agent est remplacé durant son congé maladie par un agent à 30h par semaine.

Le second poste d'agent d'animation va lui être augmenté de 6h de plus par semaine sous réserve de l'accord du Comité technique de par la création de la quatrième classe principalement.

VIII. Modification des statuts du SIABVA

Par délibération en date du 9 juillet 2019, le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) a accepté le retrait de Haut Bugey Agglomération et des communes du Plateau d'Hauteville, Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu (pour la compétence SPANC) et a modifié les statuts du syndicat pour tenir compte de la modification de son périmètre.

Conformément aux articles précités, l'avis des membres du syndicat doit être recueilli préalablement à cette modification du périmètre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait de HAUT BUGEY AGGLOMERATION et des communes de Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu du SPANC du SIABVA.

IX. Projet de collecte et de valorisation des certificats d'économies d'énergie au SIEA (CEE)

Dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Le conseil municipal délibère donc à l'unanimité en faveur du projet de collecte et de valorisation des certificats d'économies d'énergie au SIEA et autorise madame le Maire à signer les documents afférents.

X. Remboursement partiel de retenue de garantie

Suite à la fin du marché public concernant la construction de la micro-crèche- RAM de Torcieu, la trésorerie doit procéder au versement de la retenue de garantie des entreprises ayant effectué des travaux sur cette construction.

La retenue de garantie consiste à bloquer dans les comptes de la personne publique une partie des sommes dues au titulaire du marché pour servir de garantie à l'exécution par celui-ci de ses obligations contractuelles.

Une procédure de liquidation judiciaire a été prononcée à l'encontre de l'entreprise VERNAY-VIGNON le 18 juillet 2018. Cette entreprise était titulaire des marchés « Terrassement - VRD » (lot 1) et « Démolition – Gros œuvre » (lot 2) dans le cadre de l'opération de la construction de la micro-crèche et du RAM sur notre Commune. Sur ces deux lots, il n'y a pas eu d'établissement de PV de levée des réserves.

De ce fait, le remboursement de la retenue de garantie est donc partiel.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité le remboursement partiel de la retenue de garantie de l'entreprise concernée.

XI. Prémption d'un emplacement réservé sur la parcelle AK 174 dénommée AK 398 suite au plan de division

Lors de l'établissement du PLU, la parcelle AK174 se situant à Montferrand, la commune avait décidé de réserver un terrain pour la défense incendie, la parcelle se composant d'un bâti et d'un terrain.

La commune, après intervention du vendeur de ce bien, ne souhaite plus acquérir la totalité du terrain mais seulement un périmètre autour de la borne incendie.

Le propriétaire du bâti souhaite vendre à 1 euro symbolique le terrain et demande à la Commune de prendre en charge la moitié des frais de géomètre suite à l'établissement d'un plan de division.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité afin que Madame le maire puisse acter et signer l'ensemble des documents afférents à la vente de ce bien.

XII. Motion contre le projet de fermeture de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey

Madame le Maire indique que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Deux trésoreries sur trois seront supprimées et remplacées par quelques Services de Gestion Comptable (SGC).

Cette organisation n'est encore qu'à l'état de projet. Celle-ci constitue une crainte réelle quant à la possibilité de continuer à assurer la bonne tenue des opérations comptables de la collectivité dans la nouvelle organisation de la DGFIP.

La carte du projet de la DGFIP pour 2022 au sein du département de l'Ain présente 10 postes comptables supprimés dont la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion dans ces termes autorise Madame le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet et à signer la présente motion.

XIII. Questions diverses

Néant

Le Maire,

Françoise GIRAUDET